



EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ
EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN
PARLAMENTO EUROPEO
EUROPEES PARLEMENT

Generalsekretariat
Generalsekretariat
Γενική Γραμματεία
Secretariat
Secrétariat Général
Secretariato Generale
Secretariaat Generaal

Generaldirektoratet for Forskning og Dokumentation
Generaldirektion Wissenschaft und Dokumentation
Γενική Διεύθυνση Έρευνών και Τεκμηρίωσης
Directorate General for Research and Documentation
Direction Générale de la Recherche et de la Documentation
Direzioni Generale della Ricerca e della Documentazione
Directoraat-generaal Onderzoek en Documentatie

**UNDERSØGELSER OG DOKUMENTATION
SAMMLUNG WISSENSCHAFT UND DOKUMENTATION
ΣΕΙΡΑ ΕΡΕΥΝΑ ΚΑΙ ΤΕΚΜΗΡΙΩΣΗ
RESEARCH AND DOCUMENTATION PAPERS
DOSSIERS DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION
DOSSIERS DI RICERCA E DOCUMENTAZIONE
DOSSIERS ONDERZOEK EN DOCUMENTATIE**

Landbrugsserie nr.
Reihe Landwirtschaftsfragen Nr.
Άγροτική σειρά Άρ.
Agriculture Series No
Série Agriculture n°
Serie Agricoltura n.
Landbouwsérie nr.

8



Vinsektoren i 1981
Das Gebiet des Weinbaus im Jahre 1981
Ό τομέας της αμπελουργίας τό 1981
The Wine Sector in 1981
Le Secteur viti-vinicole en 1981
Il settore vitivinicolo in 1981
De Wijnsector in 1981

Maj
Mai
Μάϊος

1982

May
Maggio
Mei

DOKUMENTATION : VINSEKTOREN 1981

Vedlagt fremsendes et kort notat om vinsektoren. Generaldirektoratet for forskning og dokumentation har fundet det hensigtsmæssigt at udarbejde denne vindokumentation nu, hvor opmærksomheden i særlig grad er rettet mod middelhavsprodukterne generelt.

Dokumentet indeholder en horisontal gennemgang af de beslutninger, Europa-Parlamentet vedtog om vinsektoren i 1981, som gør det muligt at beskrive hovedtrækkene i Parlamentets holdning inden for denne sektor.

Europa-Parlamentet er altid konsekvent gået ind for, at der gennemføres en ny politik inden for vinsektoren.

Et kapitel omhandler de forskellige afgørelser og de vigtigste begivenheder inden for vinsektoren i 1981. Samtlige de foranstaltninger, der er truffet, giver et tilstrækkelig klart billede af forvaltningen af vinmarkedet.

Et kort kapitel indeholder nogle betragtninger over de budgetmæssige aspekter af vinmarkedsordningen; i denne forbindelse kan der her anføres to betragtninger:

- Den absolut ustabile udvikling i vinproduktionen, som er mere afhængig af vejrforholdene end andre produktionssektorer (tabel 1).
- En sammenligning mellem vinproduktionens værdimæssige andel af den samlede landbrugsproduktion og vinsektorens andel af samtlige udgifter inden for EUG-L-garantisektionen (tabel 2). De to kurver viser, at udgifterne inden for EUGFL-garantisektionen til vinsektoren ganske vist er steget procentvis, men de er stadig mindre end vinproduktionens relative værdi.

Notatet afsluttes med en liste over de skriftlige forespørgsler, parlamentsmedlemmerne har stillet til Kommissionen og Rådet i 1981.

Generaldirektoratet for forskning og dokumentation kan eventuelt give nærmere oplysninger efter anmodning.

Nærværende dokument foreligger på italiensk, fransk og tysk.

ZUR DOKUMENTATION: DER WEINSEKTOR IM JAHRE 1981

Die Abgeordneten erhalten eine kurze Dokumentation über den Weinsektor. Die Generaldirektion Wissenschaft und Dokumentation hielt es für zweckmäßig, diese Weindokumentation zu einem Zeitpunkt zusammenzustellen, da die Aufmerksamkeit verstärkt auf die Mittelmeererzeugnisse im allgemeinen gerichtet ist.

Das Dossier enthält eine Übersicht über die vom Europäischen Parlament im Jahre 1981 verabschiedeten Entschlüsse auf dem Weinsektor, und darin zeichnet sich die "Grundhaltung" des Parlaments in diesem Bereich ab.

Das Europäische Parlament hat sich immer kohärent für die Durchführung einer neuen Politik im Weinsektor ausgesprochen.

Ein Kapitel befaßt sich mit den Beschlüssen und den hauptsächlichsten Ereignissen im Weinsektor von 1981. Sämtliche Maßnahmen zusammen vermitteln einen recht klaren Überblick über die Bewirtschaftung des Weinmarkts.

Ein kurzes Kapitel enthält einige Überlegungen zu den Haushaltsaspekten der Marktorganisation für Wein; zwei Überlegungen können unter diesem Aspekt ange stellt werden:

- der absolut unregelmäßige Verlauf der Produktion, die mehr als andere von den Wetterbedingungen abhängig ist (Tabelle 1),
- eine Gegenüberstellung zum einen des prozentualen Anteils der Weinerzeugung an der Gesamtagrarerzeugung und zum anderen den Gemeinschaftskosten für den Weinsektor an den gesamten Ausgaben des EAGFL-Garantie (Tabelle 2). Der Verlauf der beiden Kurven zeigt, daß die Ausgaben des EAGFL-Garantie für den Weinsektor zwar prozentual ansteigen, jedoch im Verhältnis zum Wert der Weinerzeugung niedriger liegen.

Die Aufzeichnung schließt mit einer Liste aller schriftlichen Anfragen an die Kommission und an den Rat, die 1981 von den europäischen Abgeordneten gestellt wurden.

Die Generaldirektion Wissenschaft und Dokumentation kann gegebenenfalls - auf Anfrage - weitere Einzelheiten mitteilen.

Das Dokument ist in Italienisch, Französisch und Deutsch erhältlich.

Αποστέλλεται στους κυρίους βουλευτές ένα σύντομο σημείωμα για τόν αμπελοοινικό τομέα. Η Γενική Διεύθυνση Έρευνας και Τεκμηρίωσης θεώρησε σκόπιμο να προετοιμάσει αυτό το φάκελλο επί του οίνου τή στιγμή κατά τήν όποία φαίνεται να έντείνεται ή προσοχή πού αποδίδεται στα μεσογειακά προϊόντα έν γένει.

Ο φάκελλος περιλαμβάνει μία όριζόντια παρουσίαση τών ψηφισμάτων πού έγκρίθηκαν από τό Εύρωπαϊκό Κοινοβούλιο κατά τή διάρκεια του 1981 σχετικά μέ τά αμπελοοινικά θέματα ή όποία έπιτρέπει να σκιαγραφηθεϊ ή "φιλοσοφία" του Κοινοβουλίου σ'αυτόν τόν τομέα.

Τό Εύρωπαϊκό Κοινοβούλιο έκφράσθηκε πάντοτε μέ συνεκτικό τρόπο όσον άφορᾷ τήν έφαρμογή μιᾶς νέας πολιτικῆς στόν τομέα του οίνου.

Ένα κεφάλαιο άφιερώνεται στις άποφάσεις και στα σημαντικότερα γεγονότα πού άφουρῶσαν τόν αμπελοοινικό τομέα κατά τό 1981. Τό σύνολο τών μέτρων πού έλήφθησαν έπιτρέπει μια άρκετά σαφή όπτική τῆς διαχειρίσεως του αμπελοοινικοῦ τομέα. Ένα σύντομο κεφάλαιο άσχολεϊται μέ όρισμένες σκέψεις όσον άφορᾷ τά προβλήματα προϋπολογισμοῦ τῆς όργανώσεως τῆς άγορᾶς "οίνου": δύο βασικές παρατηρήσεις μπορούν να γίνουν από αύτή τή σκοπιά:

- ή άπόλυτα άσταθής πορεία τῆς παραγωγῆς, ή όποία εϊναι πιό ευαίσθητη από όποιαδήποτε άλλη στις μετεωρολογικές συνθήκες (πιν. 1),
- ή σύγκριση τῆς ποσοστιαίας άξίας, τῆς οϊνικῆς παραγωγῆς επί του συνόλου τῆς γεωργικῆς παραγωγῆς, και του κοινοτικοῦ κόστους του τομέα του οίνου στο σύνολο τών δαπανών του Ε.Γ.Τ.Π. Ε. Έγγύηση (πιν. 2). Η άνάπτυξη τών δύο καμπυλών δείχνει ότι άν και αύξάνονται σε ποσοστό οί δαπάνες του Ε.Γ.Τ.Π. Ε. Έγγύηση για τόν αμπελοοινικό τομέα παραμένουν χαμηλότερες από τή σχετική άξία τῆς οϊνικῆς παραγωγῆς.

Τό σημείωμα τελειώνει μέ ένα κατάλογο γραπτών έρωτήσεων προς τήν Έπιτροπή και τό Συμβούλιο πού ύποβλήθηκαν από τους βουλευτές του Εύρωπαϊκού Κοινοβουλίου κατά τή διάρκεια του 1981.

Η Γενική Διεύθυνση Έρευνών και Τεκμηρίωσης, ή ά μπορεί, ένδεχομένως, κατόπιν αίτήσεως, να δώσει περισσότερα στοιχεία.

Τό έγγραφο αύτό διατίθεται στην ίταλική, γαλλική και γερμανική γλώσσα.

RESEARCH AND DOCUMENTATION PAPER : THE WINE SECTOR IN 1981

Below is a brief documentation note for Members on the wine sector. The Directorate-General for Research and Documentation felt it would be useful to compile a dossier on this sector at a time when Mediterranean products in general seem to be receiving growing attention.

The dossier contains the resolutions concerning wine voted by the European Parliament in 1981, set out across the page; these texts illustrate Parliament's 'philosophy' in this sector.

The European Parliament has always expressed a coherent position in favour of the implementation of a new policy in the wine sector.

A chapter is devoted to the decisions and principal events affecting the wine sector in 1981. Taken as a whole, the list of measures provides a reasonably clear illustration of the management of the wine market.

A brief chapter contains certain considerations relating to the budgetary aspects of the organization of the wine market; two points may be raised in this connection:

- the errative nature of production, which is more vulnerable in this sector than in others to meteorological conditions (table 1),
- a comparison between the percentage value of wine production as against overall agricultural production, and the cost to the Community of the wine sector as compared with total costs under the EAGGF-Guarantee Section (table 2). The table indicates that, although it is increasing in percentage terms, the cost of the wine sector to the EAGGF - Guarantee Section - remains inferior to the relative value of wine production.

In conclusion, the note lists written questions to the Commission and the Council tabled by Members of the European Parliament in 1981.

Members who require further details should contact the Directorate-General for Research and Documentation.

This document is available in Italian, French and German.

DOSSIER DE DOCUMENTATION : LE SECTEUR VITI-VINICOLE EN 1981

Les membres trouveront en annexe une documentation succincte sur le secteur viti-vinicole. La Direction Générale de la Recherche et de la Documentation a estimé opportun de préparer ce dossier sur le vin à un moment où les produits méditerranéens connaissent d'une manière générale un regain d'attention.

Le dossier contient un aperçu des résolutions adoptées par le Parlement européen en 1981 en matière viti-vinicole qui permet de dégager la "philosophie" qui inspire le Parlement dans ce secteur.

Le Parlement européen a toujours défendu le principe de la mise en oeuvre d'une nouvelle politique dans le secteur du vin.

Un chapitre est consacré aux décisions et aux principaux événements qui ont marqué le secteur viti-vinicole en 1981. L'ensemble des mesures prises donne un aperçu suffisamment clair de la gestion du marché viti-vinicole.

Un bref chapitre est consacré à certaines considérations sur les aspects budgétaires de l'organisation du marché du vin, à cet égard, deux observations peuvent être faites :

- l'évolution variable de la production, sensible plus que toute autre aux conditions météorologiques (tableau 1),
- une comparaison entre le pourcentage que représente la production vinicole par rapport à l'ensemble de la production agricole, et le coût que représente pour la Communauté le secteur du vin dans l'ensemble des dépenses du FEOGA-Garantie (tableau 2). L'évolution des deux courbes montre que même si elles ont augmenté en pourcentage pour le secteur vinicole, les dépenses du FEOGA-Garantie demeurent inférieures à la valeur relative de la production vinicole.

La note se termine par une liste de questions écrites adressées à la Commission et au Conseil par les parlementaires européens au cours de 1981.

La Direction Générale de la Recherche et de la Documentation se tient à la disposition des membres pour leur fournir les compléments d'information qu'ils demanderont.

Le document est disponible dans les langues italienne, française et allemande.

DOSSIER DI DOCUMENTAZIONE : IL SETTORE VITIVINICOLO NEL 1981

Gli onerevoli parlamentari troveranno una breve nota di documentazione sul settore vitivinicolo. La Direzione Generale della Ricerca e della Documentazione ha ritenuto opportuno preparare questo dossier vino nel momento in cui l'attenzione verso i prodotti mediterranei in generale sembra accentuarsi.

Il dossier contiene una lettura orizzontale delle risoluzioni votate dal Parlamento europeo nel corso del 1981 in materia vitivinicola che consente di delineare la "filosofia" del Parlamento in questo settore.

Il Parlamento europeo si è sempre espresso in modo coerente per l'attuazione di una nuova politica nel settore del vino.

Un capitolo è dedicato alle decisioni ed ai principali avvenimenti che hanno riguardato il settore vitivinicolo nel corso del 1981. L'insieme delle misure prese fornisce una visione abbastanza chiara della gestione del mercato vitivinicolo.

Un breve capitolo porta qualche considerazione sugli aspetti di bilancio della organizzazione del mercato "vino" ; due considerazioni possono essere fatte sotto questo aspetto :

- l'andamento assolutamente incostante della produzione, sensibile più di altre alle condizioni meteorologiche (tab. 1),
- un raffronto tra il valore percentuale della produzione vinicola sulla produzione agricola globale, ed il costo comunitario del settore vino sul totale delle spese FEOGA-Garanzia (tab. 2). L'andamento delle due curve mostra che benchè in aumento percentuale le spese del FEOGA-Garanzia per il settore vitivinicolo restano inferiori al valore relativo della produzione vinicola.

La nota si conclude con una lista delle interrogazioni scritte alla Commissione ed al Consiglio presentate dai parlamentari europei nel corso del 1981.

La Direzione Generale della Ricerca e della Documentazione potrà, eventualmente, su richiesta, fornire maggiori dettagli.

Questo documento è disponibile nelle lingue italiana, francese e tedesca.

DOCUMENTATIE: DE WIJNSECTOR IN 1981

Hierbij gaat een overzichtsnota over de wijnsector.

Het Directoraat-generaal Onderzoek en documentatie acht een overzicht van het wijngebeuren in 1981 zinvol nu de aandacht op de mediterrane produkten in het algemeen groter lijkt te worden.

Het dossier geeft een beeld van de resoluties die het Europese Parlement in 1981 met betrekking tot de wijnsector heeft aangenomen met als doel de "filosofie" van het Parlement ter zake te belichten.

Het Europese Parlement heeft steeds consequent om een nieuw beleid in de wijnsector verzocht.

Er is een hoofdstuk gewijd aan de besluiten en de voornaamste gebeurtenissen met betrekking tot de wijnsector in 1981. De genomen maatregelen geven in hun geheel een duidelijk beeld van de ordening van de wijnmarkt.

In een kort hoofdstuk wordt aandacht besteed aan de begrotingsaspecten van de ordening van de wijnmarkt; twee opmerkingen dienaangaande:

- de produktie is helemaal niet constant en heel gevoelig voor klimatologische omstandigheden (tabel 1),
- bij vergelijking van het percentage van de wijnproduktie in de totale landbouwproduktie met de kosten van de wijnsector voor de Gemeenschap in de totale uitgaven in het kader van het EOGFL-Garantie (tabel 2) blijkt uit beide curven dat de uitgaven voor de wijnsector in het kader van het EOGFL-Garantie weliswaar procentueel zijn gestegen, maar kleiner blijven dan de relatieve waarde van de wijnproduktie.

Het dossier sluit met de lijst van schriftelijke vragen die de leden van het Europese Parlement in de loop van 1981 aan de Commissie en de Raad hebben gesteld.

Het Directoraat-generaal Onderzoek en Documentatie kan op verzoek nadere informatie verstrekken.

Dit document is beschikbaar in de Italiaanse, Franse en Duitse taal.

DOSSIER DE DOCUMENTATION :

LE SECTEUR VITI-VINICOLE EN 1981

Introduction

- Le Parlement européen et le secteur viti-vinicole
- Secteur viti-vinicole : un an de décisions
- Le secteur viti-vinicole et les problèmes budgétaires
- Les questions écrites des membres du Parlement européen

LE PARLEMENT EUROPEEN ET LE SECTEUR VITI-VINICOLE

Au cours de l'année 1981, le Parlement européen a, à diverses reprises, porté son attention sur le secteur de la viticulture (1).

1981 a été une année particulière dans la mesure où il a fallu procéder à l'écoulement des stocks de la campagne 1979-1981, au cours de laquelle la production avait atteint le niveau record de 183 millions d'hectolitres contre une moyenne d'environ 138 millions d'hectolitres pour les années précédentes.

Ces chiffres donnent une première idée de la précarité du secteur, sensible plus que tout autre aux variations saisonnières et aux difficultés concomitantes de planification de la production.

Il est également intéressant de noter que ces variations de la production au cours des dernières campagnes ont été accompagnées d'une diminution constante de la superficie du vignoble dans une proportion d'environ 3 % au cours des trois dernières années.

(1) Résolutions adoptées par le Parlement européen en 1981 :

- Résolution sur la situation actuelle de la viticulture dans la Communauté (JO no C 101 du 4 mai 1981)
- Résolution sur la mise en oeuvre d'urgence de la série de mesures déjà proposées pour le rééquilibrage du secteur viti-vinicole (JO no C 260 du 12 octobre 1981)
- Résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil relative à un règlement modifiant le règlement (CEE) no 458/80 relatif à la restructuration du vignoble dans le cadre d'opérations collectives (JO no C 287 du 9 novembre 1981)
- Résolution portant avis du Parlement européen sur la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant :
 - . un règlement modifiant le règlement (CEE) no 337/79 portant organisation commune du marché viti-vinicole et modifiant le règlement (CEE) no 950/68 relatif au tarif douanier commun,
 - . un règlement modifiant le règlement (CEE) no 338/79 établissant les dispositions particulières relatives aux vins de qualité produits dans des régions déterminées (JO no C 327 du 14 décembre 1981)

L'attention qui a été accordée par Le Parlement européen au secteur viti-vinicole s'explique également par l'importance sociale de ce secteur, qui compte plus de 2 millions de viticulteurs (800 000 en France et 1 400 000 en Italie).

De surcroît, l'année 1981 a été caractérisée par de fortes tensions sur le marché du vin, qui ont affecté les échanges entre les deux principaux producteurs, à savoir l'Italie et la France.

Dans ce contexte, le Parlement européen non seulement a pris position, mais il a également tracé, à une très large majorité, à l'intention de la Commission et du Conseil, certaines orientations à suivre pour réduire les causes de tension qui sont apparues à certaines périodes.

Par ailleurs, le Parlement européen s'est constamment inquiété de l'impression défavorable que certains épisodes tels que la guerre du vin pouvaient produire sur l'opinion publique européenne.

Il est donc intéressant de résumer les points principaux qui se dégagent des différentes résolutions adoptées par Le Parlement européen en 1981.

En premier lieu, le Parlement européen ne cesse d'attirer l'attention sur le fait que les problèmes du secteur viti-vinicole, qu'ils soient de nature conjoncturelle ou structurelle, ne concernent pas uniquement la France et l'Italie mais que le dossier vinicole, sous tous ses aspects, y compris l'importation en provenance des pays tiers, intéresse la Communauté dans son ensemble (1).

(1) Résolution adoptée le 17 septembre 1981, JO no C 260 du 12 octobre 1981

Pour ce qui est de la production, la position du Parlement est extrêmement claire. L'amélioration de la qualité demeure l'objectif à atteindre par une série de mesures :

- l'encouragement de la production dans les zones les plus appropriées,
- l'abandon progressif des zones de plaine à grand rendement,
- le relèvement des critères qualitatifs minimaux pour le vin de table et la distillation obligatoire à bas prix pour les produits qui ne répondent pas à ces critères,
- l'élimination progressive de la chaptalisation dans toute la Communauté afin de parvenir au remplacement de le saccharose par le sucre de raisin (moût concentré et moût rectifié),
- l'instauration d'aide à l'amélioration de la vinification.

Un autre problème délicat sur lequel le Parlement s'est toujours montré ferme est celui du contrôle des fraudes pour lequel il n'a cessé de demander une intensification de la lutte contre le frelatage et les fraudes, notamment par l'institution de déclarations obligatoires de récolte pour les vins rouges, blancs et rosés.

Le problème fondamental de la viticulture reste néanmoins celui de la commercialisation au sujet duquel le Parlement européen réclame depuis toujours l'instauration de mécanismes plus efficaces qui ont déjà fait leurs preuves pour d'autres organisations de marché. L'encouragement des exportations peut être assuré par des campagnes promotionnelles (à l'instar de celles qui sont organisées pour le lait et les fromages) et par le renforcement du système des restitutions à l'exportation, notamment par un élargissement de l'éventail des pays admis à bénéficier de la restitution pour les vins de table, et, enfin, par des interventions sectorielles spécifiques concernant les structures des coopératives et des caves privées.

Le Parlement européen a également demandé l'harmonisation des régimes fiscaux applicables au vin par le biais d'une réduction des accises afin d'éviter des discriminations au détriment des consommateurs européens.

Par ailleurs, non seulement il a tracé les orientations en matière d'intervention structurelle, mais il a également demandé à diverses reprises des mesures spécifiques afin de remédier à certaines situations qui pouvaient avoir de graves conséquences sur le revenu des agriculteurs. A cet égard, le Parlement a réclamé des mesures d'intervention extraordinaires : distillation extraordinaire subventionnée, distillation d'une partie de la récolte faisant l'objet d'un stockage à long terme (garantie de bonne fin) et l'application d'un prix minimal.

En conclusion, le Parlement européen s'est toujours exprimé en 1981 de manière cohérente pour la mise en oeuvre d'une nouvelle politique dans le secteur du vin.

SECTEUR VITI-VINICOLE : UN AN DE DECISIONS *

DE 1981 à 1982 (janvier)

- Janvier 1982

- Prix proposés pour le vin

Produit	Catégorie de prix ou de montant	1981 - 1982		Propositions pour 1982/83		Période d'application des prix proposés	GRECE	
		Montants en ECU/t	% d'augmentation	Montants en ECU/t	% d'augmentation		Montants fixés pour 1981-82 en ECU/t	Propositions pour 1982-83 en ECU/t
Vin de table	Prix d'orientation (par degré/hl ou par hl, selon le type)							
Type :								
R I		2,95	10	3,22	9		2,71	3,02
R II		2,95	10	3,22	9		2,71	3,02
R III		45,97	10	50,11	9	16/12/82	P.C.	P.C.
A I		2,72	8,5	2,96	9	15/12/83	P.C.	P.C.
A II		61,26	10	66,77	9		P.C.	P.C.
A III	69,96	10	76,26	9		P.C.	P.C.	

- A la suite de la prorogation (JO no L 364 du 19.12.1981) par Le Conseil du régime d'importation de vins d'Algérie, la Commission a fixé (JO no L 3 du 7.01.1982) les prix franco-frontière applicables à ces importations.

- La Commission a étendu (JO no L 3 du 7.01.1982) à toute la période prévue pour les opérations de distillation exceptionnelles arrêtées en avril 1981 (JO no L 120 du 1.05.1981) le pourcentage de 25 % de la production que chaque producteur grec peut faire distiller (ce pourcentage avait tout d'abord été fixé à 20 %).

- Décembre 1981

- Le 3 décembre 1981 (JO no L 359 du 15.12.1981), le Conseil a modifié le règlement de base "vin" en ce qui concerne notamment les pratiques œnologiques et la définition des produits.

- le 15 décembre 1981 (JO no L 361 du 16.12.1981), le Conseil a fixé les prix de déclenchement pour les vins de table (période du 16 décembre 1981 au 15 décembre 1982). Ces prix connaissent une augmentation se situant entre 8,9 et 9,7 %.

* Décisions extraites du bulletin des Communautés européennes

- Le Conseil a maintenu (JO no L 364 du 19.12.1981) jusqu'au 31 décembre 1982 le régime applicable aux importations de vins originaires d'Algérie.
 - Le 2 décembre 1981 (JO no L 348 du 4.12.1981), la Commission a ouvert la possibilité de conclure des contrats de stockage à court terme pour certains vins de table dans la partie française de la zone viticole C II. Cette mesure se situe dans le prolongement de celle qui avait été arrêtée à l'automne à la suite des difficultés qui sont apparues au cours de l'été sur le marché français.
 - La Commission a également arrêté une série d'autres mesures, notamment l'ouverture de la possibilité de conclure des contrats de stockage privés à long terme pour certains vins de table et pour les moûts (campagne 1981-1982) (JO no L 363 du 18.12.1981). Cette disposition a été justifiée par l'apparition probable d'excédents importants pour la campagne 1981-1982.
 - La Commission a, en outre, fixé certains prix de référence (JO no L 345 du 1.12.1981) pour la campagne en cours, les prix franco-frontière applicables à l'importation des vins (JO no L 352 du 8.12.1981) et les montants compensatoires "adhésion" (JO no L 361 du 16.12.1981).
 - La Commission a établi le bilan prévisionnel (JO no C 334 du 22.12.1981) pour la campagne viticole 1981-1982 : malgré une production totale attendue de 143 millions d'hectolitres environ, les stocks en fin de campagne seraient en diminution (moins 11 % environ).
 - Le 21 décembre 1981 (JO no L 6 du 14.01.1982), le Conseil a adopté la directive proposée par la Commission en septembre (JO no C 246 du 26.09.1981) concernant la prime spéciale de reconversion et l'unité monétaire utilisée dans le cadre du programme d'accélération de la restructuration et de la reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France.
- Novembre 1981
- Le 16 novembre 1981, le Conseil a examiné les propositions de la Commission concernant la modification du régime communautaire applicable au vin (produits méditerranéens)
 - Le 27 novembre 1981 (JO no L 344 du 30.11.1981), le Conseil a modifié le taux de change (un ECU = 1 258 liras) applicable au secteur du vin à compter du 30 novembre 1981 (d'autres dates pouvant être prévues pour les opérations de distillation et pour certaines aides).

- Les conditions climatiques dans certaines régions ont conduit la Commission à prendre un certain nombre de mesures, en particulier à instituer l'octroi d'une aide pour les moûts de raisin concentrés (rectifiés ou non) utilisés en vinification au cours de la campagne 1981-1982 (JO no 334 du 21.11.1981).
- Le 30 novembre 1981, la Commission a fixé certains prix de référence valables du 16 décembre 1981 au 15 décembre 1982. Ces prix ont été augmentés de 8 à 9,6 %.
- Dans le cadre de l'application des articles 92 à 94 du traité instituant la CEE, la Commission a décidé d'ouvrir la procédure prévue à l'article 93, paragraphe 2, du traité, à l'égard d'une prime accordée par la France à certains producteurs de vin de table. La Commission estime que cette aide est incompatible avec l'organisation commune des marchés du fait que la prime en cause, octroyée par unité de surface, vient s'ajouter aux mesures prévues par les dispositions en la matière.
- Bade-Wurtemberg (Allemagne fédérale) : octroi d'une aide unique aux exploitants viti-vinicoles à la suite des mauvaises récoltes des campagnes 1979 à 1981 dues au gel et autres conditions climatiques défavorables.

- Octobre 1981

- La Commission recommande, dans le cas du vin, d'éviter tout élargissement de l'écart existant entre la production et la consommation.
- Le 16 octobre 1981, la Commission a transmis au Conseil une communication sur le vin. Elle propose des modifications à apporter aux organisations communes des marchés afin d'améliorer les conditions de production et de commercialisation de ces produits et de les rendre compatibles avec l'adhésion future de l'Espagne et du Portugal (COM(81) 408).
- Par règlement du 23 octobre 1981, la Commission a ouvert la possibilité de conclure des contrats de stockage privés à court terme pour les moûts de raisin concentrés.
- Le 19 octobre 1981 (JO no L 299 du 20.10.1981), le Conseil a adopté une proposition (JO no C 98 du 30.04.1981) de la Commission relative à la restructuration du vignoble dans le cadre d'opérations collectives.
- Frioul-Vénétie julienne (Italie) : programme de promotion et de valorisation du vin prévoyant une intervention de la région pour mieux faire connaître les qualités du vin.

- Septembre 1981

- Importations de vins italiens en France
- Le 9 septembre 1981, la Commission a décidé d'engager la procédure d'infraction (article 169 du traité) à l'égard de la France pour le non-dédouanement de vin en provenance d'Italie.

- Le 30 septembre 1981, l'Italie a saisi la Commission de sa décision d'introduire devant la Cour de justice un recours direct contre la France. La Commission a déployé tous ses efforts pour aboutir à un compromis politique entre les deux Etats membres. Elle entend formuler à brève échéance des propositions concernant l'ensemble de l'agriculture méditerranéenne, qui pourraient contribuer à éviter le renouvellement des difficultés actuelles. Le Parlement s'est prononcé, dans une résolution adoptée le 17 septembre 1981 (JO no C 260 du 12.10.1981), sur l'urgence de telles mesures.
- Le bilan définitif de la campagne viticole 1979-80 fait apparaître notamment, avec une récolte de 177,1 millions d'hectolitres, une augmentation de la production de 39,1 millions d'hectolitres. Malgré une importante augmentation de l'utilisation intérieure (21,9 millions d'hectolitres), due en grande partie aux mesures de distillation, et compte tenu d'une balance favorable des échanges avec les pays tiers (3,4 millions d'hectolitres), les stocks en fin de campagne ont augmenté d'environ 16 millions d'hectolitres.
- Cette situation a amené la Commission à déclencher, à compter du 1er octobre, la distillation préventive pour la campagne 1981-1982 (JO no L 277 du 1.10.1981).
- Afin de rendre plus efficaces les mesures de distillation exceptionnelle instituées en avril (JO no L 120 du 1.05.1981) et élargies en août (JO no L 230 du 14.08.1981), le Conseil a étendu, le 28 septembre 1981 (JO no 1980 du 2.10.1981), l'aide au transport prévue par ces mesures aux distillateurs qui opèrent dans des installations situées en dehors de toute zone viticole;
- Le Conseil a institué des règles particulières (notamment de contrôle) pour la mise en oeuvre des mesures de distillation réservées aux détenteurs de contrats de stockage à long terme (JO no L 280 du 2.10.1981).
- Le 15 septembre 1981, la Commission a transmis au Conseil une proposition (JO no C 246 du 26.09.1981) visant à modifier, en ce qui concerne l'unité monétaire utilisée pour calculer la prime spéciale de reconversion, la directive du 19 juin 1978 (JO no L 206 du 29.07.1978) relative au programme d'accélération de la restructuration et de reconversion de la viticulture dans certaines régions méditerranéennes de la France. Cette proposition vise, compte tenu de la situation du marché des vins de table, à éliminer certains aspects de la dégressivité de la prime qui pourraient compromettre le succès de l'action de reconversion.
- Pour le FEOGA, section Garantie, on constate un accroissement des dépenses pour le vin (+ 484 %) dû à la récolte exceptionnelle de 1979.

- Juillet - août 1981

- Production excédentaire de vin en Italie et, par voie de conséquence, volume inhabituel d'importations en France. Cette situation n'avait pas échappé aux instances communautaires qui avaient institué en avril 1981 une distillation exceptionnelle (JO no L 120 du 1.5.1981). Les événements qui se sont produits fin juillet en France ont conduit la Commission et le Conseil à prendre immédiatement un certain nombre de mesures. Ainsi le Conseil a, le 11 août (JO no L 230 du 14.8.1981), prorogé le délai prévu pour cette distillation exceptionnelle et porté de 15 à 20 % le pourcentage de la production pouvant faire l'objet de cette distillation. Pour sa part, la Commission a arrêté le 28 août 1981 (JO no L 246 du 29.8.1981) les modalités d'application des mesures dites de "garantie de bonne fin" et a porté à 100 % la quantité pouvant être distillée.
- Sicile : mesures de soutien au secteur viti-vinicole : stockage de raisin, distillation, transformation des sous-produits de la vinification.

- Juin 1981

- Le 17 juin 1981, la Commission a fixé (JO no L 171 du 27.6.1981) la forme et le contenu des demandes de concours du FEOGA, section Orientation, concernant des programmes spéciaux de restructuration du vignoble dans le cadre d'opérations collectives.

- Mai 1981

- La situation du marché des vins de table en Grèce a conduit la Commission à instituer (JO no L 129 du 15.5.1981) des mesures permettant la distillation d'un pourcentage de la production supérieur à celui qui est prévu (JO no L 120 du 1.5.1981) pour les autres régions de la Communauté.
- Le Comité économique et social a donné son avis sur la proposition de règlement relative à la restructuration du vignoble dans le cadre d'opérations collectives.
- Sardaigne : interventions pour la réalisation d'une action pilote en vue de tester de nouvelles méthodes de plantation et de culture des vignobles D.O.C. ainsi que le financement partiel des augmentations des coûts des installations qui sont survenues entre la commande et leur réalisation.
- Luxembourg : compensation partielle de la perte de revenu des viticulteurs et des caves coopératives à la suite d'une chute importante de la récolte due aux conditions climatiques anormales survenues en 1981 lors de la floraison des vignobles.

- Avril 1981

- Le 28 avril 1981 (JO no L 120 du 1.5.1981), le Conseil a fixé les règles générales d'application du prix minimal pour le vin de table.
- Le 24 avril 1981 (JO no L 120 du 1.5.1981), le Conseil a établi les règles générales relatives à la distillation des vins de table.
- Le 2 avril 1981 (JO no L 89 du 3.4.1981), la Commission a porté de 74 % à 100 % la quantité de vins rouges pouvant faire l'objet de la distillation dans le cadre des mesures complémentaires réservées aux détenteurs de contrats de stockage à long terme des vins de table pour la campagne 1979 - 1980.
- Le 9 avril 1981 (JO no C 101 du 4.5.1981), le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation de la viticulture.
- Le 6 avril 1981, la Commission a transmis au Conseil une proposition relative à la restructuration du vignoble dans le cadre d'opérations collectives, laquelle prévoit la possibilité pour une partie (et non l'ensemble) des superficies viticoles couvertes par un projet d'être replantée ou nouvellement plantée.
- La Commission a décidé d'engager la procédure prévue à l'article 93, paragraphe 2, du Traité instituant la CEE au sujet de deux projets d'aides de la France, qui consistent en la prise en charge par l'Etat français des intérêts des prêts contractés par les producteurs de vins v.q.p.r.d. de Bordeaux et des Côtes du Rhône (JO no C 127 du 27.5.1981). En effet, la Commission estime que cette intervention, même pour le démarrage de l'action, constitue une aide au stockage privé et qu'elle est, par conséquent, contraire aux dispositions communautaires en la matière.

- Mars 1981

Produit	Catégorie de prix ou de montants	Variation (en %) 1981-82 par rapport à 1980-81		Prix et montants décidés 1981-82 Ecus/tonne	Période d'application
		Proposée	Décidée		
Vin de table					
Type RI	Prix d'orientation (par degré/hl ou par hl, selon le type)	10	10	2,95	16/12/1981
RII		10	10	2,95	
RIII		10	10	45,97	
AI		7,5	8,5	2,72	15/12/1982
AII		10	10	61,26	
A III		10	10	69,96	

Prix agricoles dans le secteur viti-vinicole pour la campagne 1981-82

- Le Conseil a marqué son accord sur une augmentation de 10 % du prix d'orientation vins de table, à l'exception de celui des vins blancs du type AI pour lequel l'augmentation est fixée à 8,5 %. En outre, le Conseil, poursuivant ses travaux du 16 mars 1981, a marqué son accord sur le règlement fixant les règles générales d'application du prix minimal pour le vin de table.

Ces règles générales, d'application à titre transitoire pendant une campagne jusqu'au 15 décembre 1981, régissent les mécanismes de contrôle et les mesures de limitation de la commercialisation des vins dont le prix se situe en-dessous du prix minimal; ces règles déterminent également l'ensemble de modalités relatives à la distillation, ainsi que le mécanisme de mise à l'application du prix minimal (...)

- Le Conseil a marqué son accord sur les éléments de base d'une réglementation relative à l'encouragement de l'utilisation de céréales communautaires dans la fabrication de boissons spiritueuses exportées, et notamment le whisky. Cet accord constitue la mise en oeuvre du protocole no 19 de l'acte d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes; il concerne une modification du règlement de base "céréales" qui crée la base juridique du paiement de restitution pour les céréales communautaires ainsi utilisées; des règles générales relatives notamment à l'octroi de ces restitutions, à savoir en particulier leur champ d'application, le rapport annuel existant entre les quantités de boissons exportées et les quantités totales commercialisées, les modalités de contrôle, les droits et obligations des opérateurs.

- Février 1981

- La Commission présente les propositions de prix pour la campagne 1981-1982.

- Janvier 1981

- Molise (Italie) : prorogation de prêts agricoles en faveur des coopératives vinicoles pour la campagne 1979. La Commission se réserve de revoir sa position ultérieurement dans le cadre de l'examen permanent des aides de ce type en vertu de l'article 93, paragraphe 1, du traité instituant la CEE.

LE SECTEUR VITI-VINICOLE ET LE BUDGET

En cette période où les problèmes budgétaires sont au centre du débat communautaire, il n'est pas possible d'ignorer cet aspect dans un dossier de documentation relatif à la viti-viniculture.

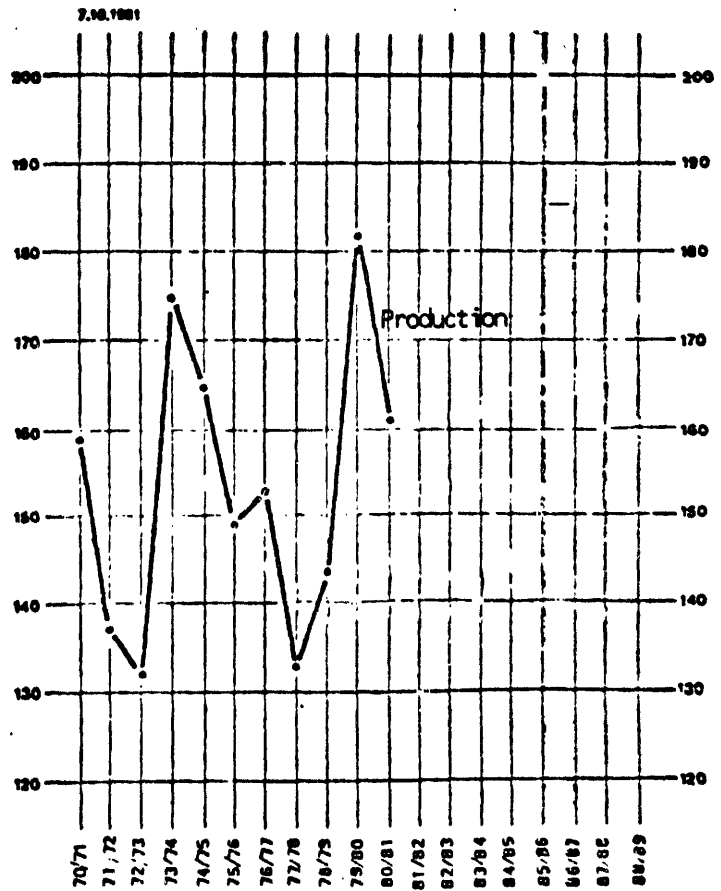
Les dépenses budgétaires au titre du secteur viti-vinicole qui sont prises en considération ont trait essentiellement aux dépenses du FEOGA, section Garantie, pour lesquelles une comptabilité séparée est établie; certaines données sont néanmoins disponibles en ce qui concerne certaines mesures spécifiques de la section Orientation du FEOGA.

Les dépenses au titre du secteur viti-vinicole pour l'année 1981, bien qu'ayant plus que doublé par rapport à 1980 (1981 : 618 millions d'Ecus, 1980 : 299,5 millions d'Ecus) représentent 5 % des dépenses de la section Garantie pour une production égale à 6 % de l'ensemble de la production agricole.

Toutefois, l'examen d'une seule année n'est pas révélateur dans un secteur qui est caractérisé par d'importantes fluctuations annuelles (voir le tableau no 1).

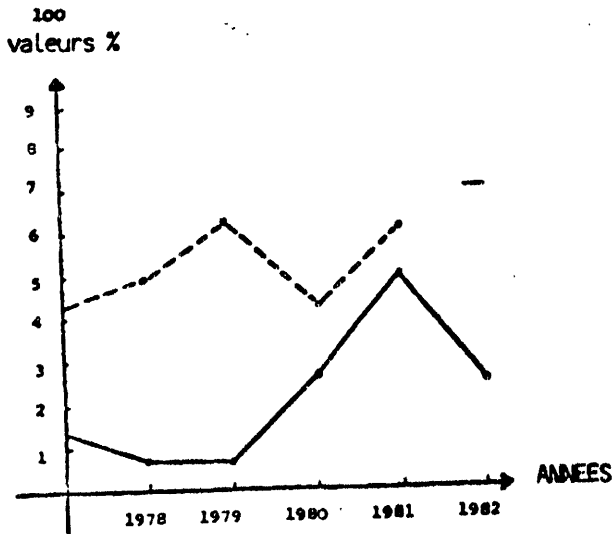
Au cours des cinq dernières années 1978-1982, les dépenses au titre du vin ont représenté en moyenne 2,44 % du FEOGA, section Garantie. D'autre part, on prévoit pour 1982 des dépenses égales à 2,9 % du budget (voir tableau no 2).

Tableau no 1



A l'exclusion des quantités distillées qui ont bénéficié d'aides

Tableau no 2 : Rapport entre la variation de la production vinicole et les dépenses du FEOGA, section Garantie



— Variation des dépenses du FEOGA, section Garantie, par rapport aux dépenses totales

- - - - - Variation en % de la production vinicole par rapport à la production brute commercialisable

Ces tableaux font apparaître dans l'ensemble une augmentation des dépenses FEOGA, section Garantie, en faveur du vin, augmentation qui, par rapport à d'autres produits, reste néanmoins inférieure à la part de la production viticole dans l'ensemble de la production agricole communautaire.

Pour ce qui est des dépenses structurelles, le seul fait significatif qui mérite d'être mentionné est l'ensemble des projets viti-vinicoles qui ont bénéficié de contributions sur la base du règlement no 355/77 concernant les structures de commercialisation.

Au cours de la période 1978-1980, les projets "vin" ont représenté environ 18,5 % de l'ensemble des dépenses effectuées au titre de ce règlement.

LES QUESTIONS ECRITES DES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPEEN

- no 1188/81, de M. DIANA à la Commission
Projet de taxe sur le coupage des vins en France
JO no C 24 du 01.02.1982

- no 1005/81, de M. ANTONIOZZI au Conseil
Appréciation politique du comportement du gouvernement français
en ce qui concerne certaines initiatives empêchant la libre cir-
culation des marchandises
JO no C 12 du 18.01.1982

- no 1004/81, de M. ANTONIOZZI à la Commission
Respect de la législation communautaire dans le secteur agricole
JO no C 24 du 01.02.1982

- no 955/81, de M. BUTTAFUOCO à la Commission
Attitude de la France dans le problème de l'importation de vins
d'Italie
JO no C 24 du 01.02.1982

- no 928/81, de M. GIUMMARRA à la Commission
Libre circulation du vin dans les pays de la Communauté
JO no C 24 du 01.02.1982

- no 923/81, de M. RUFFOLO à la Commission
Importation de vins italiens en France
JO no C 24 du 01.02.1982

- no 920/81, de MM. LIMA et GIUMMARRA au Conseil
Crise vinicole
JO no C 65 du 15.03.1982

- no 919/81, de MM. LIMA et GIUMMARRA à la Commission
 Crise vinicole
 JO no C 24 du 01.02.1982

- no 916/81, de M. COSTANZO à la Commission
 Libre circulation du vin sur le territoire communautaire
 JO no C 24 du 01.02.1982

- no 701/81, de M. D'ORMESSON à la Commission
 Lutte contre les fraudes dans le secteur du vin
 JO no C 278 du 29.10.1982

- no 65/81, de M. FANTON à la Commission
 Négociations avec l'Espagne et consolidation de la politique
 agricole commune
 JO no C 140 du 10.06.1981

- no 54/81, de M. VITALE à la Commission
 Obstacles dressés par les douanes françaises à l'entrée du vin
 italien
 Débats du Parlement européen no 274/81

- no 52, de Mme DE MARCH à la Commission
 Définition du vin rosé
 Débats du Parlement européen no 274/81

- no 49, de M. Maurice MARTIN à la Commission
 Réglementation viti-vinicole
 Débats du Parlement européen no 274/81

- no 27/81, de M. DIANA à la Commission
 Programme d'action viti-vinicole
 JO no C 168 du 8.07.1981

- no 2238/80, de MM. FRÜH et LANGES à la Commission
Concentré rectifié de moût de raisins
JO no C 129 du 29.05.1981

- no 2163/80, de M. MICHEL à la Commission
Résiné
JO no C 129 du 29.05.1981

- no 1545/80, de MM. BUTTAFUOCO, ALMIRANTE, PETRONIO et ROMUALDI à la Commission
Incidences de l'adhésion de la Grèce sur l'économie du Mezzogiorno
en Italie
JO no C 63 du 23.03.1981

- no 1530/80, de Mme CRESSON à la Commission
Arrachage des cépages hybrides
JO no C 60 du 19.03.1981

- no 1465/80, de M. WURTZ à la Commission
Suppression de l'appellation "Tokay d'Alsace"
JO no C 93 du 23.04.1981

- no 1461/80, de M. OEHLER à la Commission
Suppression de l'appellation "Tokay d'Alsace"
JO no C 88 du 21.04.1981

- no 1331/80, de M. ALMIRANTE à la Commission
Politique viti-vinicole commune
JO no C 49 du 9.03.1981